

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 647

présenté par

Mme Regol, Mme Chatelain, Mme Rousseau, Mme Taillé-Polian, M. Raux, M. Bayou et  
Mme Arrighi

-----

**ARTICLE 14 C**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le groupe Écologiste-NUPES propose la suppression de cet article issu du Sénat.

Les auteurs de cet amendement s'opposent à l'extension de la possibilité d'assignation à résidence de 90 jours à 135 jours. Cette mesure est tout à fait disproportionnée au regard de l'objectif poursuivi notamment en l'absence de menace grave avérée pour l'ordre public.

Les auteurs de cet amendement s'opposent également à la prise en charge par l'exilé des frais d'assignation à résidence, mesure mesquine qui contrevient aux principes de notre République.